



Plainte et signalement en lien avec le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction

Vous désirez déposer une **plainte** * ou nous **signaler** ** une situation susceptible de contrevenir aux règles prévues dans la Loi R-20 ou ses règlements en lien avec le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction.

À titre d'exemple, une enquête pourra être initiée dans les cas suivants :

- Toute personne qui offre ou fournit un service de référence de main-d'œuvre sans être titulaire du permis requis;
- Une association syndicale agit de manière arbitraire ou discriminatoire dans les références aux fins d'embauche;
- Toute personne qui incite un salarié ou un employeur à ne pas participer ou à entraver le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction;
- Tout geste visant à entraver le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction;
- En tant qu'employeur, quiconque vous impose l'embauche de salariés déterminés ou d'un nombre déterminé de salariés;
- Un employeur et une association ou l'un de ses représentants s'entendent afin de se soustraire à l'application des règles du Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction;
- Un représentant syndical, un délégué de chantier ou tout autre représentant d'une association qui réfère de la main-d'œuvre autrement que par sa participation au Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction.

* **Plainte** : Acte par lequel une personne, qui croit être lésée, soumet des faits ou des événements susceptibles de donner lieu à des poursuites pénales découlant de la Loi R-20 et de ses règlements. Une plainte doit être signée par le plaignant et donne lieu à une enquête. La plainte signée tient lieu de déclaration de la part du plaignant.

** **Signalement** : Acte par lequel une personne, qui n'est pas obligatoirement la personne lésée, signale des faits ou des événements susceptibles de donner lieu à des poursuites pénales découlant de la Loi R-20 et de ses règlements. Un signalement n'est pas obligatoirement signé et n'entraîne pas nécessairement une enquête. Par contre, après vérification par un enquêteur, une enquête pourrait être initiée.

Comment remplir le formulaire

- Complétez les sections 1 (A, B ou C selon le cas) et 2.
 - S'il s'agit d'un signalement, complétez les informations que vous jugez pertinentes.
 - Dans le cas d'une plainte, inscrivez toutes les informations d'identification requises pour vous joindre.
- Dans la section 3, vous devez :
 - indiquer la date de chacun des événements;
 - mentionner votre date d'embauche et de fin d'emploi (s'il y a lieu);
 - décrire brièvement les faits qui motivent votre plainte ou votre signalement;
 - au besoin, compléter la description des faits sur une feuille séparée et annexée au présent formulaire;
 - identifier les témoins qui pourraient corroborer la description de ces événements;



Plainte et signalement en lien avec le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction

Veillez écrire en majuscules

SECTION 1 A : Plaignant / victime (personne)

Nom Prénom

SECTION 1 B : Plaignant / victime (entreprise ou association)

Nom de l'entreprise ou de l'association

Nom du représentant de l'entreprise ou de l'association

Numéro d'employeur à la CCQ ou NEQ dans le cas d'une entreprise

SECTION 1 C : Coordonnées du plaignant / victime (personne, entreprise ou association)

Numéro Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Courriel : Ind. rég. Téléphone domicile Ind. rég. Téléphone cellulaire

Numéro d'assurance sociale ou Numéro de client CCQ

SECTION 2 : Personne, entreprise, association ou autre visée par la plainte

Nom Prénom

Fonction :

Nom de l'entreprise ou de l'association :

Numéro Rue Appartement

Ville, village ou municipalité Province Code postal

Ind. rég. Téléphone domicile Ind. rég. Téléphone cellulaire

SECTION 3 : Description des faits motivant la plainte ou le signalement (suite)

Description de l'événement (suite)

SECTION 4 : Signature du plaignant

Plainte Signalement Document(s) joint(s)

Signature _____ Date | A | A | A | A | M | M | J | J |

Nous tenons à vous informer que les renseignements personnels qui sont transmis à la CCQ au moyen du présent formulaire sont confidentiels, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Seules les personnes dûment autorisées au sein de la CCQ auront accès à ces renseignements dans le cadre de leurs fonctions et uniquement aux fins du traitement de votre plainte ou de votre signalement.

Transmission de votre plainte ou de votre signalement

- Remplir le formulaire;
- Inscrire la date et signer le formulaire (dans le cas d'une plainte);
- Transmettre le formulaire par courrier, par télécopieur ou par courriel (dans le cas d'une plainte, une numérisation du document sera requise);

Unité – Enquêtes spéciales
 Commission de la construction du Québec
 1201, boul. Crémazie Est
 Montréal (Québec) H2M 0A6

Télécopieur : 514 788-3382
 Courriel : ues@ccq.org